

Lettre commune SNES-SUP/SUD Education Grenoble adressée le 17 juillet 2009 à Monsieur le Directeur de l'IUFM de Grenoble

>

> Monsieur le Directeur,

>

>

>

> Nous attirons votre attention sur les conditions inacceptables dans
> lesquelles se déroulent les inscriptions des étudiants admis à l'IUFM de
> Grenoble en vue de la préparation au concours de PE1.

>

> En effet, alors que nous avons, de manière très explicite, souhaité que
> soient maintenues pour cette année les dispositifs d'inscription
> habituels, qui impliquent la mise en place de critères de sélection portés
> à la connaissance des candidats avant leur inscription, la direction de l'IUFM
> a choisi de ne procéder à aucune sélection des candidats PE1.

> Nous avons souligné les risques d'une telle décision, notamment auprès de
> Mr le Recteur, lors de l'entrevue qu'il nous avait accordée le 2 juin
> 2009.

> En effet, les capacités d'accueil du site Grenoblois nécessitent cette
> sélection pour offrir des conditions d'études satisfaisantes, faute de
> ressources d'enseignement suffisantes.

>

>

> Comme nous pouvions le prévoir, au vu des années précédentes, le nombre d'inscrits
> dépasse cette année les capacités d'accueil du site de Grenoble. La
> direction de l'IUFM a donc pris la décision de pratiquer une sélection sur
> une base géographique *en cours de procédure d'inscription* ceci :

>

> - alors que les candidats n'ont pas été informés au préalable de l'existence
> d'une telle sélection ;

>

> - alors que, au moment de leur demande de pré inscription, dans
> aucun document à leur intention ne figuraient les principes et les
> modalités de cette sélection ;

>

> - alors que les critères sur la base desquels cette sélection est
> faite ont en partie seulement été rendus publics le 2 juillet.

>

>

>

> Cette décision pour le moins surprenante, a des effets importants et
> préjudiciables pour les étudiants :

>

> - En effet, les candidats issus d'autres académies sont

> automatiquement placés en situation d'être exclus sauf s'il reste des
> places à combler. Cette situation concerne environ 500 étudiants soit près
> du tiers des demandes d'affectation à l'IUFM de Grenoble ; leurs demandes
> ont été rejetées sans que nous soyons en mesure de savoir si des solutions
> alternatives leur ont été proposées, et s'ils ont été avisés des voies de
> recours possibles ;
>
> - D'autres se sont vus proposer une affectation ne correspondant pas
> à leur choix ceci sans explication, alors que les critères d'affectation
> dans les différents centres de l'académie ne sont pas rendus publics à ce
> jour.
>
>
>
> Nous demandons que les étudiants lésés par des procédures opaques et n'ayant
> fait l'objet d'aucune publicité puissent être rétablis dans leurs droits.
> En particulier, les étudiants ayant déposé par mesure de précaution
> plusieurs dossiers doivent pouvoir bénéficier d'une affectation dans le
> centre de leur choix. De même, nous demandons que la situation des
> étudiants exclus a priori sur un *critère* géographique *non annoncé au
> départ* soit reconsidérée dès lors qu'aucune solution alternative leur a
> été proposée. Nous souhaitons qu'une commission de recours puisse examiner
> la situation de ces candidats non retenus qui doivent être, au plus tôt,
> informés de sa mise en place.